



Parc naturel régional du Pilat

Etude sur les financements
participatifs et l'épargne de
proximité :

Résumé des constats
et des pistes de travail

Février 2016

SOMMAIRE DU DOCUMENT

I- RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE L'ETUDE	3
1) UNE ETUDE QUI S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE PRE-EXISTANTE	3
2) LES 3 OBJECTIFS DE L'ETUDE	4
3) LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE	4
II- LES PRINCIPAUX CONSTATS	5
1) LES STRUCTURES ECONOMIQUES CIBLEES PAR LA DEMARCHE	5
1.1) LES STRUCTURES DE L'ESS	5
1.2) LES ENTREPRISES CONVENTIONNELLES	5
2) LES BESOINS DE FINANCEMENT DE CES STRUCTURES	6
2.1) LES STRUCTURES DE L'ESS	6
2.2) LES ENTREPRISES CONVENTIONNELLES	6
3) LES OFFRES DE FINANCEMENT EN REPONSE A CES BESOINS	8
3.1) LES OFFRES EN DIRECTION DES STRUCTURES DE L'ESS.....	8
3.2) LES OFFRES EN DIRECTION DES ENTREPRISES	9
4) LA CONTRIBUTION DES HABITANTS	10
III- LES PROPOSITIONS	13
1) RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS.....	13
2) LES OUTILS POTENTIELLEMENT MOBILISABLES	13
3) LES PISTES D'ACTION PRIORITAIRES.....	14

I- RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

1) Une étude qui s'inscrit dans une dynamique pré-existante

Le Parc naturel régional du Pilat, qui regroupe 47 communes de la Loire et du Rhône, porte un projet de développement partagé inscrit dans la Charte « Objectif 2025 ».

Construite autour de 5 axes stratégiques complémentaires, la Charte insiste en particulier sur :

- L'importance de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le projet de développement durable du territoire ;
- La nécessité de coopérer avec les territoires voisins ;
- La nécessité de mobiliser les citoyens dans le projet de territoire.

Dans ce contexte général, le Parc naturel régional du Pilat s'est engagé depuis plusieurs années dans différents projets en cohérence avec cette Charte.

Ainsi, en 2011, le Parc a été un des premiers territoires de Rhône-Alpes à expérimenter la démarche IMPL sur l'économie résidentielle avec, comme principaux résultats, d'avoir pu identifier le potentiel de ressources lié aux revenus mobilisables localement.

En 2011 toujours, un diagnostic sur l'économie sociale et solidaire a été réalisé sur le territoire du Parc, permettant d'identifier 600 structures et 1.250 emplois et de mettre en lumière les besoins et attentes des acteurs, notamment en matière d'appui à la création et au développement d'activités économiques nouvelles.

Depuis 2012, à l'occasion du Mois de l'ESS, le Parc organise en partenariat avec les cinémas du Pilat et les CIGALES, le Festival du cinéma solidaire qui, outre diffuser des films valorisant les initiatives solidaires, permet de créer du lien entre les acteurs de l'ESS et les habitants, mais aussi de tisser des relations avec des porteurs de projets et des initiatives émergentes.

Dans le cadre de l'Opération Rurale Collective animée par le Parc du Pilat, des ateliers de réflexion et de prospective avec les entreprises ont été installés et animés entre 2013 et 2014.

En réponse aux enjeux identifiés dans le cadre de l'IMPL, ils ont notamment débouché sur l'identification de « projets-pépites », parmi lesquels mieux mobiliser l'épargne locale via différents outils potentiels (monnaie locale, outil de fidélisation, etc.) ou mieux valoriser les savoir-faire locaux via une « marque Pilat », des événementiels ou un site internet par exemple.

L'ensemble de ces éléments et expériences, ainsi que l'interpellation du Parc par des acteurs économiques locaux en recherche d'accompagnement technique et financier pour le développement de leurs projets, ont amené le Parc du Pilat à mener, en 2015, une analyse globale et territoriale sur les financements participatifs et l'épargne de proximité, avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes (Direction de l'économie/économie de proximité) et de l'Europe (Leader Pilat).

La présente note entend dresser une synthèse de ces travaux et présenter les pistes de travail qui en découlent.

2) Les 3 objectifs de l'étude

Sous l'égide du groupe « économie de proximité » du territoire, constitué sous forme de Comité de pilotage et d'orientation des travaux, l'étude sur les financements participatifs et l'épargne de proximité vise 3 principaux objectifs :

- affiner l'analyse des besoins d'appui et de financement des porteurs de projet, entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire du Pilat ;
- dresser un état des lieux de l'offre existante en matière de financement classique et participatif et identifier les éventuels manques au regard des besoins ;
- élaborer un ou plusieurs scenari(i) pour le déploiement d'une offre citoyenne de soutien, notamment financier, aux projets locaux.

Fortement articulée avec le projet de développement du territoire et ses différents « projets-pépites », l'étude est construite autour de 2 compartiments complémentaires, dialoguant ensemble de manière étroite :

- une étude proprement dite confiée au cabinet Opus 3 au terme d'une mise en concurrence ;
- une mise en perspective ou en questionnement des éléments issus de l'étude avec les acteurs économiques, les collectivités territoriales et les habitants du Pilat. Conduite par l'équipe salariée du Parc avec l'appui d'Opus 3, cette mise en perspective permet d'aller plus loin dans les constats, de tester ou valider des hypothèses et de mobiliser des acteurs locaux autour de projets ou d'idées pour en tester la recevabilité ou la faisabilité.

3) La démarche mise en œuvre

La démarche mise en œuvre repose sur 2 grandes étapes consécutives :

- une première étape d'**analyse des besoins et des potentialités**, conduite en plusieurs temps :
 - o une prise de connaissance des travaux réalisés précédemment sur le territoire ;
 - o une vaste analyse documentaire portant à la fois sur les besoins de financement des structures ciblées par la démarche et sur les offres susceptibles d'y répondre ;
 - o une série d'entretiens avec des acteurs agissant sur le territoire : collectivités locales, financeurs solidaires et représentants d'initiatives citoyennes ;
 - o une enquête, réalisée par l'équipe du Parc du Pilat, auprès d'une centaine d'entreprises ou de structures locales de l'ESS sur leurs besoins de financement et d'accompagnement ;
 - o le benchmark d'initiatives susceptibles d'être dupliquées et adaptées au contexte territorial du Parc du Pilat ;
 - o un travail d'extrapolation de données pour identifier et quantifier les potentialités locales ;
 - o la présentation, le 9 octobre 2015, de nos travaux et analyses aux membres du Comité de pilotage réunis à cet effet puis aux acteurs du territoire réunis le 31 octobre 2015 à l'occasion du lancement de l'édition 2015 du Festival du cinéma solidaire ;

- une seconde étape d'**approfondissement** qui débouche aujourd'hui sur des pistes de travail prioritaires et la recherche de partenaires pour les mettre en œuvre.

II- LES PRINCIPAUX CONSTATS

1) Les structures économiques ciblées par la démarche

1.1) Les structures de l'ESS

Le diagnostic territorial sur l'économie sociale et solidaire conduit en 2011 sous l'égide du Parc a permis d'identifier **600 structures** agissant dans le Pilat.

Ces structures se répartissent de la manière suivante :

- 87% sont des associations, dans une proportion proche de ce que l'on retrouve ailleurs en France dans l'ensemble des structures de l'ESS ;
- 7% sont des coopératives et agissent pour l'essentiel dans le domaine agricole, fortement représenté sur le territoire par ailleurs ;
- 6% sont des établissements locaux de mutuelles ou de banques coopératives.

Parmi ces 600 structures, **175 sont employeurs** et représentent **1.250 emplois** en consolidé ; elles constituent le cœur de cible d'une démarche mobilisant des financements de proximité.

En raison d'une très forte prééminence des structures du médico-social dans l'ensemble des structures pilatiennes de l'ESS, le nombre de structures employeurs sur le territoire est important, de l'ordre du double de ce que l'on observe habituellement sur d'autres territoires.

Au-delà du nombre de structures, il est possible de croiser la nature des activités portées par les structures de l'ESS du Pilat avec les données économiques et budgétaires connues au niveau national via notamment les travaux de Centre d'Economie de la Sorbonne.

Il en ressort notamment que :

- le budget économique des associations du Pilat peut être estimé en cumulé à 5M€ par an ;
- la contribution annuelle cumulée de l'ensemble des financeurs publics à ces budgets consolidés de 5M€ annuels est comprise entre 2,5 et 3,5M€ par an.

1.2) Les entreprises conventionnelles

A l'échelle de l'ensemble de la région Rhône-Alpes, on dénombre 420.000 PME au sens de la réglementation européenne.

Elles représentent 99,9% de l'ensemble des entreprises du territoire et se répartissent comme suit :

- 94,6% sont des micro-entreprises (0-9 salariés), proportion en hausse dans le temps avec une augmentation très sensible des solos-indépendants sans aucun salarié ;
- 4,6% sont des petites entreprises (10-49 salariés) ;
- 0,8% sont des entreprises de taille moyenne (50-249 salariés).

A l'échelle du Pilat, on dénombre de l'ordre de **3.000 entreprises** et environ **250 créations-reprises par an** ; en nombre d'entreprises, le territoire représente en conséquence 0,7% du tissu économique régional.

Par rapport au niveau régional, les entreprises du Pilat sont encore plus souvent des micro-entreprises, même si 6 entreprises du territoire dépassent chacune la centaine de salariés.

2) Les besoins de financement de ces structures

2.1) Les structures de l'ESS

En valeur monétaire, les besoins de financement sont très variables d'une structure de l'ESS à une autre et dépendent avant tout de leur périmètre socio-économique actuel et, plus secondairement, de leur « histoire économique et financière ».

En termes de nature, les besoins de financement sont de **3 ordres** :

- **L'achat et le renouvellement des immobilisations** qui nécessitent à la fois de pouvoir faire face aux besoins d'investissement (démarrage et développement) et de dégager un autofinancement suffisant : les dotations aux amortissements représentant de 3 à 8% des budgets annuels des structures, le besoin de financement y afférent est de l'ordre de **150 à 400K€/an** à l'échelle des structures de l'ESS du Pilat ;
- **Le financement du cycle d'exploitation** (privé et public) qui nécessite de structurer les ressources longues et, ponctuellement, de mobiliser du financement bancaire à court terme : en partant de l'hypothèse d'un cycle d'exploitation moyen s'étalant sur 4 mois, le besoin cumulé pour le Pilat peut être estimé à hauteur de **1,6 M€**, hors développement de nouvelles activités ;
- Dans de nombreux cas - à priori 15 à 20% des structures si l'on se réfère aux études du Mouvement associatif ou de France Active - **des besoins de recapitalisation** dans une logique de « rattrapage » : comme ils dépendent plus de l'histoire et de la stratégie de financement que du secteur d'activité, ils sont particulièrement difficiles à quantifier à ce stade.

2.2) Les entreprises conventionnelles

L'étude **AFMA** réalisée en 2014 par le cabinet PwC pour la Région Rhône-Alpes apporte des éléments précieux de compréhension et d'analyse des besoins de financement des entreprises du territoire.

Ainsi, et à l'instar de ce qui peut être observé s'agissant des structures de l'ESS via notamment les études de France Active, du Mouvement Associatif et/ou des CRESS, cette étude montre que la situation économique des entreprises conventionnelles est variable :

- 41% des PME connaissent une situation bonne ou très bonne ;
- 45% une situation médiocre ;
- 14% une situation négative.

En outre, l'analyse du stade de développement des PME Rhônalpines aboutit à la répartition suivante :

- 7% sont en création-reprise et 22% en post-crétion ;
- 32% sont en phase de développement ;
- 25% sont à maturité, avec une croissance atone ou nulle ;
- 13% sont en retournement.

Malgré ces importantes différences, **l'immense majorité des PME** - notamment les micros - **a l'intention d'investir dans les 3 prochaines années** et, partant, de mobiliser des ressources pour concrétiser ses ambitions.

Zoom sur l'enquête réalisée par le Parc auprès de 100 entreprises et structures de l'ESS du Pilat :

Fondée sur l'analyse de **100 questionnaires** et de **12 entretiens qualitatifs**, cette étude confirme très largement les enseignements de l'étude régionale :

- 80% des structures interrogées ont des projets de développement à échéance de 1 à 3 ans et ont besoin de mobiliser des ressources financières pour les concrétiser ;
- Plusieurs projets sont « atypiques » ou très émergents et risquent en conséquence d'échouer dans une levée de fonds « classique » ;
- Les montants à mobiliser s'échelonnent de quelques milliers d'euros à plusieurs centaines de milliers d'euros avec une majorité de projets compris entre 10 et 100K€.

3) Les offres de financement en réponse à ces besoins

3.1) Les offres en direction des structures de l'ESS

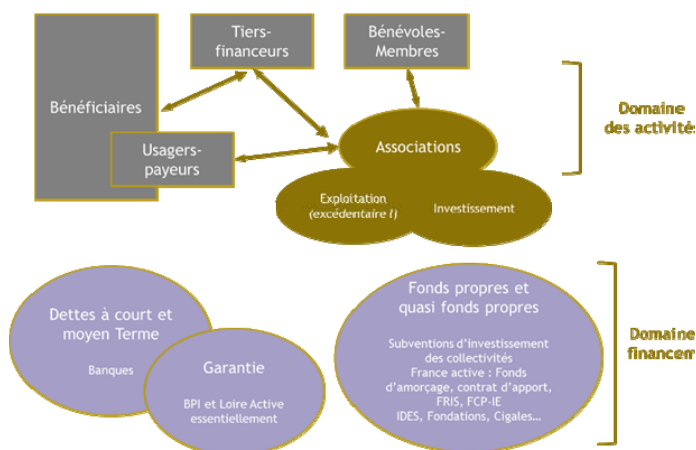
A l'échelle de Rhône-Alpes, il existe une réponse disponible pour chacun des grands types de besoins identifiés et chaque stade de développement des structures de l'ESS (émergence, création, dev^t) :

Pour la **constitution de fonds propres et/ou le financement des immobilisations** :

- les subventions -de fonctionnement et d'investissement - des collectivités territoriales (dont IDCLIC solidaire) ;
- Le fonds d'amorçage associatif ;
- Le contrat d'apport associatif ;
- Le FRIS ;
- Le FCP Insertion Emploi ;
- Etc.

Pour **faciliter l'accès au crédit bancaire à moyen terme** : les garanties apportées par France Active (Loire Active principalement pour le Pilat).

Pour les **besoins de trésorerie ponctuels**, les outils de financement court terme des banques (Daily-escompte-affacturation, avance sur subvention, facilité de caisse).



A la différence ce qui peut exister en direction des TPE-PME (dispositif FRAU), et ailleurs en France dans le champ de l'ESS (dans le Nord-Pas-de-Calais, en Ile-de-France et en Pays-de-la-Loire notamment), **aucune solution de financement du retournement n'existe en tant que telle.**

Au-delà des outils, l'existence d'un « compartiment ESS » au sein de la plateforme HubFI constitue un levier très pertinent, notamment pour diffuser largement une information de premier niveau aux professionnels de l'accompagnement et aux dirigeants qui cherchent à se renseigner sur les offres qu'ils pourraient mobiliser pour financer leurs projets.

Dans cet ensemble très positif, 4 points restent problématiques :

- Malgré l'existence d'une offre de plus en plus adaptée aux différentes tailles de structures, **l'accès aux fonds propres** reste difficile, tant au moment du démarrage que pour favoriser le développement ou le rattrapage des situations de déséquilibre.
C'est pour partie lié à une faible culture de la capitalisation au sein des structures de l'ESS, notamment des associations, mais surtout au fait que pour un investisseur les perspectives de gain comme la liquidité du placement sont très faibles.
En outre, avec la baisse des subventions d'exploitation pour tous les niveaux de collectivités locales (+ la Loi NOTRe dont les effets ne se font pas encore sentir), la capacité des associations à dégager des excédents apparaît de plus en plus critique ;
- Le **financement bancaire** et/ou par crédit-bail des investissements, reste très majoritairement fléché vers les associations et/ou les investissements les plus importants ;
- Par différence, le financement bancaire à **court terme** reste une modalité répandue de financement des besoins d'exploitation. Mais si les réponses existantes sont nombreuses et sophistiquées, des pans entiers des besoins restent mal couverts (associations et/ou créances de petite taille, créances en germe, préfinancement de soldes d'action...);
- Surtout, et malgré les efforts méritoires d'HubFI, la **connexion des différentes réponses** technico-financières demeure l'exception alors que dans un contexte de forte tension sur les modèles économiques, elle est sans doute un des leviers à activer prioritairement.

Ces éléments apparaissent d'autant plus problématiques que l'enquête réalisée par le Parc auprès des structures locales de l'ESS montre que, pour leurs dirigeants, la plupart des dispositifs et outils potentiellement mobilisables apparaissent lointains et peu lisibles.

Cette situation les amène à privilégier la subvention et le crédit bancaire comme ressources prioritaires pour couvrir leurs besoins de financement... alors même que les premières sont de plus en plus comptées et que les secondes sont généralement réservées dans les faits aux structures les plus importantes et/ou agissant dans des secteurs d'activité particuliers (sanitaire et social, enseignement, tourisme social, logement accompagné...).

3.2) Les offres en direction des entreprises

A l'échelle régionale, et sans en dresser ici l'inventaire complet, il faut noter que plus de **50 dispositifs différents et complémentaires** constituent ensemble une offre de service très complète pour le financement des entreprises, quel que soit leur stade de développement et leurs besoins.

Cette vaste offre de service renvoie à des logiques d'intervention différentes, plus ou moins complémentaires et articulées :

- Une **logique privée d'investisseurs**, essentiellement sous forme de fonds propres et, principalement aux stades du développement et de l'amorçage des entreprises ;
- Une **logique privée bancaire** (court et moyen terme), globalement bien articulée avec l'ensemble des offres de service existant par ailleurs ;
- Une **logique privée solidaire**, bien reliée aux tiers financeurs associatifs et très ancrée territorialement ;
- Une **logique publique**, via des aides directes et/ou du soutien à des tiers financeurs, associatifs pour la plupart ;

- Une **logique associative** (Loire Active, plateforme Initiative, Entreprendre...), fortement territorialisée et ciblant la création, le primo-développement et la reprise.

En comparaison d'autres territoires, l'étude AFMA déjà évoquée souligne plusieurs vertus de l'écosystème rhônalpin de financement des entreprises :

- L'ensemble du secteur financier est solide ;
- Les politiques publiques de soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises, aux différents stades de leur développement, sont pertinentes car construites en réponse à des besoins bien identifiés ;
- Les réseaux d'acteurs savent, plutôt mieux qu'ailleurs, travailler ensemble et coopérer.

Dans ce contexte positif, et alors même que, à l'instar des structures de l'ESS, la plupart des PME ont l'intention d'investir dans les 3 prochaines années, **deux principaux problèmes** se font jour :

- Faute de garanties suffisantes, les plus petites entreprises n'accèdent pas au financement bancaire : 11% des PME ayant déposé un dossier échouent ainsi dans la mobilisation de leur emprunt (enjeu : 600M€ en région – 4,2M€ pour le Pilat) ;
- Plus largement, 44% des dirigeants, trop isolés et manquant de conseils, se sentent découragés dans leur recherche de financement et abandonnent leur projet.

En outre, et comme pour les structures de l'ESS, la subvention et le prêt bancaire sont les deux principales ressources que pensent mobiliser les dirigeants interrogés par le Parc du Pilat, et ce malgré une relative défiance vis-à-vis de l'endettement et des relations bancaires parfois dégradées.

Au final, plus que de créer des outils nouveaux, il apparaît surtout nécessaire de bien informer les dirigeants d'entreprises sur les offres qu'ils peuvent mobiliser et, comme l'étude AFMA le souligne également, de bien articuler les différents instruments financiers, entre eux d'une part, et avec les subventions publiques d'autre part.

4) La contribution des habitants

De manière générale, les habitants du Pilat apparaissent d'ores et déjà sensiblement engagés dans le soutien aux initiatives économiques proches de chez eux.

Sans pouvoir dresser un inventaire complet des formes de leur soutien, il ressort de l'étude que plusieurs initiatives ou projets sont largement connus du plus grand nombre et, partant, fédèrent les énergies en montrant qu'il est possible d'agir concrètement :

- les Cigales : au nombre de 6 sur le Pilat, elles mobilisent une petite centaine de citoyens dont l'épargne mensuelle apparaît sensiblement supérieure à ce qu'elle est dans d'autres Cigales en France ;
- la Centrale Villageoise photovoltaïques des Haies ;
- le projet éolien des Ailes de Taillard ;
- le SEL de Pélussin et le projet de monnaie locale ;
- la foncière Terres de Lien ;
- Etc.

En outre, l'enquête par questionnaire réalisée en novembre 2015 auprès des festivaliers du cinéma solidaire montre que, à l'échelle des 208 personnes ayant répondu :

- 80% estiment que soutenir des initiatives économiques de leur territoire a du sens (pour relocaliser les activités, savoir où va son argent, créer des emplois, préserver l'indépendance des projets, se sentir utile...) et sont prêts à y contribuer ;
- 20% sont déjà concrètement engagés dans le soutien aux projets du Pilat, via une consommation responsable, du bénévolat et/ou un soutien financier à des projets émergents... par exemple.

A l'occasion du Festival du cinéma solidaire, le parc du Pilat a expérimenté le financement participatif et accompagné un groupe de porteurs de projet dans cette perspective

Du 31 octobre au 17 décembre 2015, dans le cadre du Festival du cinéma solidaire, le Parc du Pilat a organisé des ateliers destinés aux porteurs de projets à la recherche de financements. Le crowdfunding peut être une solution, encore faut-il savoir comment réussir sa campagne. Tel était l'objet de ces 5 ateliers, gratuits pour les bénéficiaires, animés par un médiateur numérique de l'association Zoomacom.

Bilan de l'opération

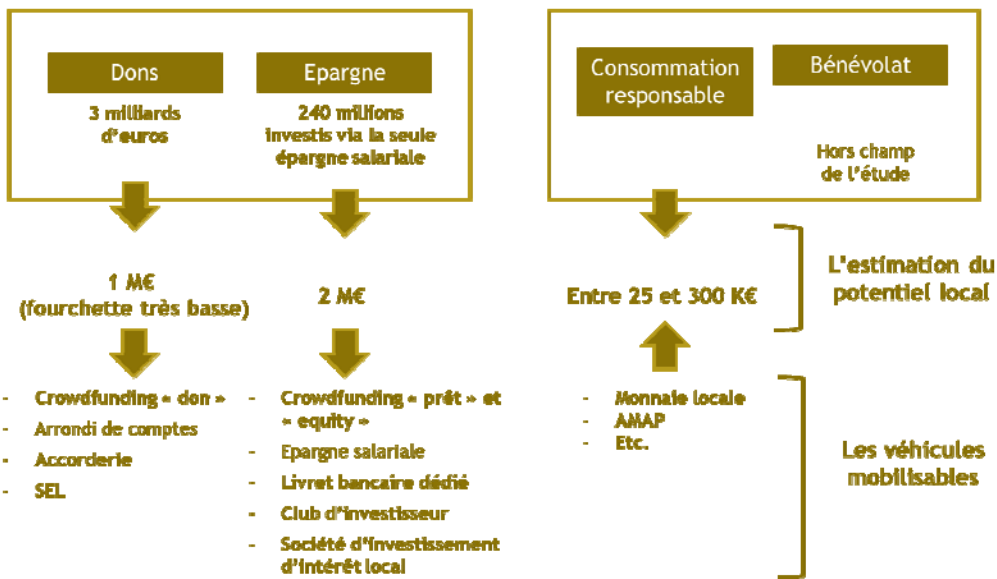
18 porteurs de projets ont participé aux différents ateliers.

Au sein de ce groupe, la diversité des projets s'est révélée importante et témoigne en cela du dynamisme des habitants mobilisés :

- Economie : 9 (artisans d'art, agriculture, services, tourisme, entreprises de production) ;
- Culture : 5 (2 documentaires, 1 journal, 1 festival d'art, 1 musique)
- Loisirs : 1 évènement
- Communication : 1 outil (poster du Pnr)
- Rénovation du patrimoine : 1 association
- Lieu d'accueil pour enfants en Afrique : 1 association.

Une page facebook a été créée pour permettre aux participants de tester l'outil, de partager les travaux d'écriture de leurs projets, et de diffuser les liens créés pour leurs projets.

Au-delà des initiatives existantes, il nous semble possible d'extrapoler le potentiel local pour les principaux leviers d'action que les habitants sont susceptibles d'actionner :



Hors bénévolat et consommation responsable que nous n'avons pas cherché à quantifier à ce stade, il en ressort que :

- Le **potentiel de don** en provenance des particuliers peut être raisonnablement estimé à 1M€ par an pour le Pilat ;
- Le **potentiel d'épargne mobilisable** localement se situe vraisemblablement aux alentours de 2M€ par an ;
- Par comparaison avec la plupart des monnaies complémentaires actuellement en activité en France, le **potentiel de masse monétaire territorialisée** et, partant, d'achats locaux par ce biais, peut être raisonnablement estimé entre 25 et 300K€.

Bien évidemment, il s'agit ici d'ordres de grandeur et, surtout, d'un potentiel qui reste à concrétiser en médiatisant les solutions existantes et en rapprochant les ressources mobilisables des projets économiques susceptibles d'en avoir besoin.

L'enquête réalisée auprès des festivaliers confirme toutefois ce potentiel théorique puisque la moitié d'entre eux se déclarent prêts à soutenir financièrement des projets près de chez eux et ce dans des proportions comparables aux bases de calcul à partir desquelles nous avons procédé à nos extrapolations.

III- LES PROPOSITIONS

1) Rappel des principaux constats

Tant dans le champ de l'ESS que de l'économie conventionnelle, les entreprises du Pilat sont engagées dans des projets de développement assortis de besoins de financement.

En dehors de certaines niches (projets agri-ruraux, projets « atypiques » par exemple) ou certaines phases de développement (émergence ou retournement) pour lesquelles des outils spécifiques ou nouveaux pourraient avoir du sens, l'immense majorité des besoins observés doit pouvoir trouver satisfaction dans le vaste catalogue de dispositifs de financement d'ores et déjà existants.

Dans ce contexte, c'est moins la création d'outils nouveaux que leur bonne mobilisation et articulation qui sont clef pour le Pilat.

En particulier, il s'agit pour le territoire de :

- Bien faire apparaître le Pilat dans les radars des financeurs supra-locaux ;
- Informer-former les structures concernées des offres qu'elles pourraient utilement mobiliser et dans quelles conditions ;
- Dans une logique d'efficacité et de recherche d'effets de leviers, bien articuler :
 - o Les différentes solutions de financement les unes avec les autres ;
 - o Pour des cibles-buts prioritaires pour le territoire, les offres de financement avec les différents concours des collectivités locales.

En complément de cette meilleure articulation des ressources disponibles, les habitants du Pilat souhaitent soutenir des projets socio-économiques ayant du sens pour eux, ce qu'ils font déjà en agissant dans le cadre d'initiatives locales allant dans ce sens (Cigales, Terres de Lien, SAS solidaires, SEL de Pelussin...) mais aussi en soutenant des projets sur des plateformes nationales de financement participatif.

L'expression de cette demande, couplée au potentiel économique qu'elle représente pour le territoire, nous semblent suffisamment importants pour que le Pilat se dote d'outils adaptés permettant de recevoir les contributions citoyennes et de bien les articuler avec les autres ressources mobilisables par les structures et entreprises cibles.

2) Les outils potentiellement mobilisables

A ce stade de la réflexion, plusieurs outils apparaissent susceptibles de renforcer la mobilisation des habitants au profit des projets économiques du territoire :

- Une territorialisation du financement participatif, sous forme de don et/ou de prêt ;
- Un (des) club(s) d'investisseurs, type Cigales ;
- Une « société d'investissement locale », du type d'Herrikoa au Pays basque ou de la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais ;

- Un (des) produit(s) bancaire(s) de placement, du type du Livret « 3^{ème} révolution industrielle » déployé en Nord-Pas-de-Calais par le Crédit coopératif et la CCIR ;
- Une monnaie locale complémentaire.

Notre analyse du potentiel de chacun de ces outils croisé avec ses conditions de mise en œuvre ressort comme suit :

Véhicule de collecte	Financement participatif sous forme de don	Financement participatif sous forme de prêt	Club d'investisseurs	Société d'investissement local	Produits bancaires	Monnaie complémentaire
Nature de la contribution	Don	Epargne	Epargne	Epargne	Epargne + Don	Achat
Potentiel économique	Fort (modèle installé et connu)	Moyen (les 80M€ de prêts des plateformes actuelles portent peu sur des projets économiques)	Moyen (le territoire apparaît d'ores et déjà bien doté)	Très fort (par l'agrégation de ressources diverses : particuliers, collectivités, banques...)	Très fort sur la collecte mais faible sur les effets si produit de partage	Assez faible (en l'état actuel de la notoriété des MLC)
Potentiel de mobilisation citoyenne	Fort	Moyenne à faible (logique trop "business" pour beaucoup)	Fort à très fort (avec la réussite des 6 Cigales préexistantes)	Moyenne à forte (à l'aune des expériences connues : Hérrikoa, Autonomie & solidarité...)	Fort (force de frappe des banques)	Moyenne à forte (450 utilisateurs en moyenne dans les monnaies actuellement en circulation)
Potentiel d'articulation avec d'autres ressources	Fort (sous réserve de bien gérer la temporalité des interventions)		Fort (et déjà éprouvé)	Très fort	Faible à moyenne	Faible (logique différente)
Moyens financiers à engager	Assez faibles dans le cadre d'un partenariat avec une ou des plateformes existantes		Faible dans le cadre des CIGALES	Très importants (capital + ingénierie)	Plutôt faibles (la banque partenaire mobilise ses ressources)	Élevés en terme d'ingénierie
Facilité de mise en œuvre juridique et technique	Plutôt aisée		Aisée	Très difficile (y compris sur le plan juridique)	Aisée	Difficile

3) Les pistes d'action prioritaires

Sur la base de cette analyse, il nous semble pertinent de réfléchir à la **construction progressive d'une boîte-à-outils territoriale** mobilisant au service des projets locaux les ressources financières des habitants.

Dans cette perspective, et outre la question de la mobilisation et de la bonne articulation des ressources existantes qui doit être traitée en tant que telle, il nous semble utile et réaliste à court terme de :

- Tester le potentiel de duplication des Clubs d'investisseurs locaux à partir des expériences réussies des 6 Cigales agissant déjà dans le Pilat ;
- Travailler avec une banque partenaire pour étudier la faisabilité d'un produit d'épargne dédié ;
- Expérimenter avec une plateforme de financement partenaire - à l'instar de ce qui est fait par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse avec HelloMerci – une déclinaison territoriale du financement participatif sous forme de don. Une telle initiative pourra utilement s'appuyer sur l'expérience acquise par le Parc à l'occasion de l'accompagnement en partenariat avec Zoomacom d'une groupe de 18 porteurs de projet du territoire ;
- Le cas échéant, accompagner en terme d'ingénierie le groupe d'habitants mobilisés pour favoriser l'émergence d'une monnaie locale complémentaire à l'échelle du Pilat.

Dans un second temps, une fois avancé sur la courbe d'apprentissage du financement citoyen en circuit court, il pourra être utile de réfléchir à la création d'une société d'investissement territorial dont la complexité de mise en œuvre est à la hauteur du potentiel économique de collecte et d'investissement.

Concrètement, si le déploiement des Cigales et d'une monnaie locale complémentaire peut être assuré par les ressources d'ingénierie d'ores et déjà mobilisées par le Parc dans le cadre de cette étude, la mise en œuvre d'un partenariat avec une plateforme de financement participatif comme la création d'un produit d'épargne dédié supposent de mobiliser les compétences de partenaires.

C'est en ce sens qu'un appel à manifestation d'intérêt, dont le principe a été validé par le groupe « économie de proximité » et les services juridiques du Parc naturel régional du Pilat, est aujourd'hui lancé :

- Le premier en direction de banques régionales pour la co-construction d'un produit d'épargne dédié ;
- Le second en direction de plateformes nationales de financement participatif intéressées pour contribuer au financement de l'économie locale.